



## **ANNEXE SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL**

### **Programme soutenu par France Bois Forêt** **Convention n° 22/RD/1500**

## **Actions de surveillance et d'animation pour la protection sanitaire des forêts 2022**

**Porteur du projet :** CAISSE DE PREVOYANCE ET DE PROTECTION DES FORETS DU SUD-OUEST

**Prestataire(s) :** TELESPAZIO, ANSES

**Montant du soutien apporté par France Bois Forêt :** 28 500 €

### **Objectifs et contexte (maximum 1/4 page) :**

La Caisse de Prévoyance et de Protection des Forêts du Sud-Ouest a été créée à l'initiative du SYSSO en 2013. Elle fonctionne en partenariat avec les structures déjà existantes et des organismes de toute la filière y adhèrent. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes en matière phytosanitaire et d'agir pour la protection des forêts sur le massif des Landes de Gascogne. Il s'agit :

- De surveiller et suivre dans le temps l'évolution de l'état sanitaire des forêts par des moyens de télédétection, en complément des moyens de terrain. L'identification et la localisation des foyers de mortalité doit permettre d'intervenir rapidement pour en éviter la propagation, afin d'assurer et de développer les activités économiques de la filière forêt-bois.
- De participer à la R&D en finançant des actions relevant de la prévention, de la prédiction et de l'évaluation de l'aléa afin de mieux connaître et limiter les impacts sanitaires sur le massif, réduire les coûts liés à leur lutte/gestion et assurer la ressource future. L'amélioration des connaissances est indispensable pour réfléchir aux leviers d'action possibles.
- D'informer les propriétaires forestiers et la filière forêt-bois-papier sur les thématiques sanitaires en particulier celles faisant l'objet de R&D.

### **Principaux résultats obtenus (maximum 1 page) :**

#### **Suivi par télédétection des foyers de mortalité dans les Landes de Gascogne**

Le programme vise à assurer une surveillance par télédétection des foyers de mortalité du pin maritime sur le massif des Landes de Gascogne. Cette surveillance se caractérise par l'utilisation d'images satellitaires (Sentinel-2) et leur analyse par la société TPZ-F et la Caisse Phyto Forêt en vue de l'élaboration d'un service de surveillance et d'alerte sanitaire dans le massif des Landes de Gascogne. Les résultats sont transmis à la mission santé des forêts (SRAI / DRAAF Nouvelle-Aquitaine).

### Etude relative à la rouille vésiculeuse de l'écorce des pins

Depuis 2019, la rouille vésiculeuse s'intensifie dans les Landes autour des communes de Herm, Léon et Castets sur de jeunes plantations de pins maritimes âgées de 2 à 6 ans provoquant des mortalités significatives des branches et parfois de plants. Le suivi de ce problème sanitaire réalisé en 2020 révèle à nouveau une augmentation du nombre de plantations affectées dans le secteur géographique de ces communes. Il a donc été nécessaire de participer à la recherche pour connaître et limiter les impacts sanitaires de cette maladie. L'ANSES a rendu les conclusions des analyses effectuées sur les prélèvements réalisés par le DSF.

### Sensibilisation aux pourridés racinaires

Depuis quelques années, seul le ROTSTOP® est autorisé pour la lutte préventive contre le fomès. Plusieurs études ont été menées, notamment pour en connaître les bonnes pratiques de mise en œuvre et évaluer les surcoûts mais l'analyse des données des ventes tendent à montrer que les surfaces traitées restent faibles. Il était par conséquent important de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière à cette problématique et surtout le propriétaire forestier donneur d'ordre. Ainsi, une campagne de sensibilisation a été menée fin 2022 grâce à l'actualisation de l'enquête de 2004 sur la sensibilisation des propriétaires forestiers du massif landais au problème Fomès. Le questionnaire a été diffusé par mail à 3 290 propriétaires forestiers sur le massif des Landes de Gascogne. Le taux de retour étant encore faible (moins de 100 répondants), une relance a été effectuée et les résultats définitifs seront prochainement disponibles.

### Valorisation envisagée (*maximum 1/4 page*) :

La Caisse a pour objet d'agir en matière de risques phytosanitaires, non assurables. L'objectif est, par des techniques nouvelles et innovantes, d'apporter des réponses concrètes en matière sanitaire et d'agir pour la protection des forêts avec une plus grande réactivité, en venant complément des moyens et structures déjà existants.

Les données récoltées et les résultats produits servent l'ensemble de la filière dans un objectif global de préservation de la ressource, par exemple soit par la mise en œuvre d'actions concrètes (ex. surveillance du massif par télédétection) ou encore par l'amélioration des connaissances notamment pour objectiver les discussions entre le milieu forestier, la recherche et les autorités publiques en charge de la protection des végétaux.

La Caisse Phyto Forêt contribue à la diffusion des informations sanitaires en particulier les actualités et les bonnes pratiques à adopter.



**Indicateurs des résultats (maximum 1/4 page) :**

• **Indicateur 1 : Nombre de foyers de mortalité détectés**

Sur les 2 campagnes de suivi, de nombreuses anomalies ont été signalées par Telespazio. Après analyse par la Caisse Phyto Forêt, 10 ont été envoyées au Département Santé des Forêts pour une vérification terrain.

• **Indicateur 2 : Nombre de communications**

En 2022, la Caisse Phyto Forêt a publié deux bulletins d'information et a organisé la journée d'information sur les résultats de la R&D en santé des forêts.

\* Bulletin n°16 de la Caisse Phyto Forêt (février 2022)

\* Bulletin n°17 de la Caisse Phyto Forêt (mars 2022)

\* Journée d'information sur les résultats de la R&D en santé des forêts (le 09 décembre 2022)

Ces bulletins sont diffusés auprès des propriétaires forestiers abonnés au journal Forêt de Gascogne et auprès des acteurs de la filière et administration. La Caisse Phyto Forêt participe également à la rédaction de Forêt de Gascogne via des articles d'information sur les sujets sanitaires d'actualité.

**Enjeux de développement durable soutenus par le programme (maximum 1/4 page) :**

Le programme répond à l'enjeu n°4 du développement durable : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables.

Il s'agit ici d'actions en faveur d'une gestion saine et durable des forêts du massif des Landes de Gascogne.

Année de publication : 2023